



24.01.2008

24 JANVIER 2008 — LA LDH SOUTIENT LE MÉLIÈS : LA DIVERSITÉ CULTURELLE NE SE MARCHANDE PAS

UGC Ciné Cité et MK2 ont attaqué cet été devant le tribunal administratif l'avis unanime de la Commission départementale d'équipement cinématographique en faveur du projet d'extension du cinéma municipal Georges Méliès de Montreuil (passage de 3 à 6 salles en 2010). Deux motifs qui relèvent de la logique de la libre concurrence entre entreprises sont invoqués, « tarifs anticoncurrentiels » et « abus de position dominante ».

Comme si les cinémas classés Art et essais, labellisés Recherche et découverte, Jeune public et Répertoire et patrimoine, comme l'est le Méliès, devaient respecter exclusivement la logique de la concurrence telle qu'elle est conçue pour les entreprises commerciales sans avoir les moyens ni les buts de ces dernières.

Comme si les salles aidées, dans ces conditions, n'avaient pas le droit de remplir de façon satisfaisante leur mission, sur les plans artistique et économique, et d'avoir le projet d'augmenter la fréquentation de leurs salles et de montrer plus de films.

Comme si, en France, toute la chaîne professionnelle cinématographique, de la production à l'exploitation, n'était pas aidée par l'Etat, ce qui lui a permis de ne pas disparaître sous le flot de la culture unique.

Comme si la France et l'Unesco n'avaient réussi à convaincre sur la nécessité de défendre une exception culturelle qui, même si elle s'appelle aujourd'hui diversité culturelle, signifie encore et toujours, concrètement, au quotidien, la possibilité de soutenir et d'accompagner les films.

Comme s'il était abusif de la part des salles municipales, qui sont proches de leur public, de faire découvrir dans les meilleures conditions possibles, des œuvres cinématographiques singulières, et d'encourager les spectateurs à en débattre avec les réalisateurs et à forger ce jugement de goût qui fait si peur aux politiques et aux marchands.

Comme si la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dont c'est le soixantième anniversaire cette année, ne mettait pas au rang des droits de l'Homme le droit du public d'avoir accès à la culture. Les conditions commerciales des salles aidées ne seront jamais, grâce à la politique culturelle des collectivités territoriales, celles de multiplexes, et le public a priori le plus éloigné des salles a droit au meilleur des œuvres. C'est le fondement d'une politique culturelle digne de ce nom.

L'Observatoire de la liberté de création et la section de Montreuil de la Ligue des droits de l'Homme tiennent à rappeler l'attachement de la LDH au service public de la culture, comme à tous les services publics qui sont aujourd'hui dans le collimateur des puissances marchandes acoquinées avec le pouvoir en place.

La LDH appelle à rejoindre le rassemblement de soutien organisé le samedi 26 janvier, à 17h, au pied de la passerelle Simone de Beauvoir, côté marches de la bibliothèque François-Mitterrand (Paris 13^{ème}).

Paris, le 24 janvier 2008